

## JANVIER

M 1	<b>1<sup>er</sup> janvier</b>
J 2	• Début des déclarations aides animales AO, AC, ABA, ABL, VSLM, cliquez <a href="#">ici</a>
V 3	• Finaliser la réflexion pour souscrire une assurance récoltes
S 4	• Date début dépôt de dossier «protection des troupeaux contre la prédation», cliquez <a href="#">ici</a>
D 5	<b>En janvier</b>
L 6	• Pensez à réaliser vos prélèvements de terre pour les analyses RSH
M 7	• Plus d'infos sur la Directive nitrates, cliquez <a href="#">ici</a>
M 8	<b>15 janvier</b>
J 9	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés
V 10	<b>16 janvier</b>
S 11	Les épandages de fertilisants de type I peuvent reprendre
D 12	<b>Fin janvier</b>
L 13	Début des soldes PAC pour les aides couplées animales
M 14	<b>31 janvier</b>
M 15	Date limite demande dégrèvement TFNB (taxe foncière sur le non bâti) pour les JA installés dans l'année, cliquez <a href="#">ici</a>
J 16	<b>31 janvier</b>
V 17	• Fin des déclarations aides animales AO, AC
S 18	• Date limite appel à projet PCAE 4,11 (batiments d'élevage) et 4,21 (investissements de transformation)
D 19	
L 20	
M 21	
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	
M 29	
J 30	
V 31	

## FÉVRIER

S 1	<b>1<sup>er</sup> février</b>
D 2	Les apports d'engrais azotés et les épandages de fertilisants de type II peuvent reprendre
L 3	<b>1<sup>er</sup> février</b>
M 4	Début de période de détention obligatoire ovins/caprins
M 5	<b>5 février</b>
J 6	Date butoir paiement acompte trimestriel TVA (Régime simplifié agricole)
V 7	<b>En février - mars</b>
S 8	N'oubliez pas de tenir votre registre phyto, cliquez <a href="#">ici</a>
D 9	
L 10	
M 11	
M 12	
J 13	
V 14	<b>15 février</b>
S 15	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés
D 16	<b>En février</b>
L 17	• Préparation des clauses de transfert de DPB En savoir plus, cliquez <a href="#">ici</a>
M 18	• Prenez RDV avec votre conseiller pour votre dossier PAC, cliquez <a href="#">ici</a>
M 19	• Début des paiements pour les aides couplées végétales et VSLM
J 20	
V 21	
S 22	
D 23	
L 24	<b>En février</b>
M 25	Pensez à la déclaration préalable à l'embauche obligatoire 8 jours avant l'arrivée d'un(e) salarié(e)
M 26	
J 27	
V 28	<b>Fin février</b>
S 29	Début du paiement des aides assurance récoltes

## MARS

D 1	<b>1<sup>er</sup> mars</b>
L 2	Début de présence obligatoire d'une jachère déclarée SIE
M 3	<b>1<sup>er</sup> mars</b>
M 4	Vous pouvez détruire vos CIPAN de légumineuses pures
J 5	<b>En mars</b>
V 6	• Il est toujours temps de réaliser vos prélèvements de terre pour les analyses complètes.
S 7	• Pensez à renseigner votre cahier d'épandage au fur et à mesure des apports
D 8	<b>En mars</b>
L 9	Si vous souhaitez vous convertir en AB, engagez les démarches auprès de votre organisme certificateur, cliquez <a href="#">ici</a>
M 10	
M 11	
J 12	
V 13	
S 14	
D 15	<b>15 mars</b>
L 16	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés
M 17	
M 18	
J 19	
V 20	
S 21	
D 22	
L 23	
M 24	
M 25	<b>31 mars + ou - 30 jours</b>
J 26	Période de présence consécutive des animaux hors bovins pour le calcul du chargement ICHN
V 27	
S 28	<b>31 mars</b>
D 29	Date butoir paiement MSA
L 30	<b>Fin mars</b>
M 31	Début des paiements MAEC et BIO

## AVRIL

M 1	<b>1<sup>er</sup> avril</b>
J 2	Ouverture de Télépac pour déclarations PAC : aides découplées couplées ICHN MAEC BIO assurances, cliquez <a href="#">ici</a>
V 3	<b>8 avril</b>
S 4	Pensez à la date de début de déclaration de vos revenus en ligne en Drôme
D 5	<b>En avril</b>
L 6	Pensez à fractionner vos apports d'azote
M 7	<b>En avril</b>
M 8	Pensez à demander le remboursement TIPP N-1 sur le site Chorus pro
J 9	
V 10	
S 11	
D 12	
L 13	
M 14	
M 15	<b>15 avril</b>
J 16	Début de présence obligatoire des jachères «mellifères» SIE
V 17	<b>15 avril</b>
S 18	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés
D 19	
L 20	
M 21	
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	
M 28	<b>29 avril</b>
M 29	Date butoir de déclaration annuelle des résultats (microBA) + revenu
J 30	

## MAI

V 1	<b>2 mai</b>
S 2	Date butoir de déclaration annuelle de TVA pour exercice sur année civile (RSA et RSI)
D 3	<b>5 mai</b>
L 4	Date butoir paiement acompte trimestriel TVA (Régime simplifié agricole)
M 5	<b>9 mai</b>
M 6	Début de la période d'interdiction de broyage et fauchage des jachères et bandes tampons
J 7	<b>10 mai</b>
V 8	Fin de période de détention obligatoire ovins/caprins
S 9	<b>15 mai</b>
D 10	• Fin des déclarations aides animales ABA, ABL, VSLM
L 11	• Date limite d'engagement en bio pour percevoir aides CAB sur l'année
M 12	
M 13	
J 14	<b>16 mai</b>
V 15	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés
S 16	<b>26 mai</b>
D 17	• Pensez à la date de fin de déclaration de vos revenus en ligne en Drôme dont bénéficiaires agricoles
L 18	• Pensez aux crédits d'impôt formation, bio, remplacement pour congé... nb : RSA pour un exercice comptable non calqué sur l'année civile, la déclaration doit se faire au plus tard le 5ème jour ouvré du 5ème mois après la clôture
M 19	
M 20	
J 21	
V 22	
S 23	<b>29 mai</b>
D 24	Date limite appel à projet PCAE : - 4.12 rénovation des vergers - 4.13 matériel bio, investissements agroécologiques/aire de lavage individuelle - 4.15 investissement irrigation
L 25	
M 26	
M 27	<b>31 mai</b>
J 28	• Date limite dépôt de dossiers «Protection des troupeaux contre la prédation», cliquez <a href="#">ici</a>
V 29	• Date limite d'implantation d'un couvert jachère
S 30	
D 31	

## JUIN

L 1	<b>En juin</b>
M 2	• Pensez à réaliser une analyse d'eau d'irrigation tous les 4 ans pour chacun de vos forages
M 3	• N'oubliez pas de laisser les repousses de colza en place au moins 1 mois après la récolte
J 4	<b>1<sup>er</sup> jeudi de juin</b>
V 5	Collecte d'emballages vides dans la Drôme et l'Ardèche, cliquez <a href="#">ici</a>
S 6	<b>En juin</b>
D 7	Distances de sécurité vis-à-vis des riverains : Une charte d'engagement, cliquez <a href="#">ici</a>
L 8	
M 9	
M 10	
J 11	
V 12	<b>13 juin</b>
S 13	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés
D 14	
L 15	<b>15 juin</b>
M 16	• Début de la période des contrôles PAC
M 17	• Fin des déclarations PAC 2020 : aides découplées et couplées, ICHN, MAEC, bio, assurance
J 18	• Date limite de dépôt en DDT des clauses de transfert de DPB et demandes à la réserve, cliquez <a href="#">ici</a>
V 19	
S 20	
D 21	<b>17 juin</b>
L 22	• Fin de la période d'interdiction de broyage et fauchage des jachères et bandes tampons
M 23	
M 24	
J 25	
V 26	
S 27	<b>30 juin</b>
D 28	• Dernier jour pour apporter de l'engrais azoté sur culture de printemps
L 29	• Ne semez pas vos CIPAN avant les 1ères pluies d'août
M 30	

Sous réserve de modifications ultérieures à la réalisation du document : 5 mai 2020 - Document non exhaustif

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
M 1	1er juillet	S 1		M 1	1 <sup>er</sup> septembre	J 1	1er octobre	D 1	1er novembre	M 1	En décembre
J 2	Date limite de paiement du 1er appel provisionnel MSA	D 2	Début août	M 2	Autorisation de retourner un couvert jachère si présence depuis 6 mois	V 2	• En sol argileux, vous pouvez envisager de détruire vos CIPAN, cliquez <a href="#">ici</a>	L 2	Paiement des fermages de l'année, cliquez <a href="#">ici</a>	M 2	C'est le moment de choisir quelle analyse de sol vous allez réaliser pour l'obligation Directive nitrates
V 3		L 3	Pensez à gérer l'ambrosie, elle est bientôt en fleur, cliquez <a href="#">ici</a>	J 3		S 3	• Début d'interdiction d'épandage des fumiers/fientes de volailles et tout autre effluent de type II sur cultures implantées à l'automne	M 3		J 3	
S 4		M 4	05 août	V 4		D 4	2 octobre	M 4	5 novembre	V 4	
D 5		M 5	Date butoir paiement acompte trimestriel TVA (Régime simplifié agricole)	S 5	En septembre	L 5	A partir d'aujourd'hui, si vous récoltez des cultures il n'y a plus d'obligation de semer une CIPAN	J 5	Date butoir paiement acompte trimestriel TVA (Régime simplifié agricole)	S 5	
L 6		J 6		D 6	La date échéance de votre CERTIPHYTO est en 2021 ? Renseignez-vous pour son renouvellement, cliquez <a href="#">ici</a>	M 6		V 6		D 6	
M 7		V 7		L 7		M 7		S 7		L 7	50
M 8		S 8		M 8		J 8	En octobre	D 8		M 8	
J 9		D 9		M 9		V 9	Pensez à broyer et à enfouir les cannes de maïs et sorgho dans les 15 jours suivant la récolte	L 9	14 novembre	M 9	
V 10	10 juillet	L 10	15 août	J 10		S 10	14 octobre	M 10	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés	J 10	
S 11	Date limite 2ème appel à projet PCAE 4,11 (bâtiments d'élevage) et 4,21 (investissements de transformation)	M 11	• Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés	V 11		D 11	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés	M 11		V 11	
D 12		M 12	15 août	S 12		L 12	14 octobre	J 12	15 novembre	S 12	
L 13		J 13	• C'est le moment de semer les CIPAN	D 13		M 13	14 octobre	V 13	Date limite d'information sur l'évolution du ratio PP/SAU	D 13	
M 14	15 juillet	V 14	• Plus d'infos sur la Directive nitrates, cliquez <a href="#">ici</a>	L 14	15 septembre	M 14	Fin de présence obligatoire des couverts SIE	S 14	15 novembre	L 14	15 décembre
M 15	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés	S 15		M 15	Fin de la période des contrôles PAC	J 15	15 octobre	D 15	• Début d'interdiction d'épandage des fumiers type I et des épandage sur CIPAN	M 15	Début des soldes PAC pour les aides découplées, couplées animales et l'ICHN
J 16		D 16		M 16		V 16	Dernier jour pour semer vos CIPAN non SIE	L 16	• Si vos CIPAN ont plus de 2 mois vous pouvez envisager de les détruire	M 16	
V 17		L 17	20 août	J 17		S 17	15 octobre	M 17		J 17	16 décembre
S 18		M 18	Début de présence obligatoire des couverts SIE (cultures dérobées en mélange)	V 18		D 18	Fin de présence obligatoire des jachères «mellifères» SIE	M 18		V 18	Date limite d'envoi DSN pour les entreprises ← 50 salariés
D 19		M 19		S 19		L 19	16 octobre	J 19	15 novembre	S 19	20 décembre
L 20		J 20		D 20		M 20	Début des acomptes PAC pour les aides découplées, couplées animales et l'ICHN	V 20	Date limite paiement taxe foncière	D 20	Temps de réflexion et d'analyse pour souscription d'un contrat assurance récoltes l'an prochain
M 21		V 21		L 21		M 21		S 21	3ème jeudi de novembre	L 21	
M 22		S 22		M 22		J 22		D 22	Collecte d'emballages vides dans la Drôme et l'Ardèche	M 22	
J 23		D 23		M 23		V 23		L 23	En novembre	M 23	
V 24		L 24		J 24		S 24		M 24	Pensez à faire votre prévisionnel de fertilisation et n'oubliez pas d'enregistrer vos rendements dans le cahier d'épandage	J 24	
S 25		M 25		V 25		D 25		M 25		V 25	
D 26		M 26	31 août	S 26		L 26		J 26	30 novembre	S 26	
L 27		J 27	Date limite de paiement du 2ème appel provisionnel MSA	D 27		M 27		V 27	Emission annuelle du paiement des provisions MSA	D 27	
M 28		V 28		L 28		M 28		S 28		L 28	53
M 29		S 29	Fin août	M 29		J 29	31 octobre	D 29	30 novembre	M 29	
J 30	31 juillet	D 30	Pensez à broyer et à enfouir les cannes de tournesol dans les 15 jours suivant la récolte	M 30		V 30	Date limite de paiement de la cotisation assurance récoltes liée à la PAC	L 30	Date limite de dépôt en DDT du formulaire de déclaration de contrat d'assurance récoltes	M 30	Fin décembre
V 31	Date limite de déclaration de vos revenus professionnels à la MSA	L 31				S 31				J 31	Déclaration des volumes irrigants individuels